

Centre de la petite enfance et garderie

Renseignements importants

La présente fiche d'auto-inspection est un outil d'aide à la vérification d'éléments pouvant faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille qui doit s'assurer de la conformité à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et à ses règlements.

Vous avez la responsabilité de vous assurer d'être en tout temps conforme à la *Loi* et à ses règlements ainsi qu'aux autres normes applicables.

Chaque élément jugé non conforme durant une inspection entraîne la délivrance d'un avis de non-conformité et, s'il n'est pas corrigé à l'intérieur du délai fixé, l'imposition d'une sanction.

Une section de la fiche vous permet de noter les mesures à prendre pour corriger les situations de non-conformité. En aucun cas le fait de remplir cette section peut justifier une non-conformité.

Pour toute question ou information supplémentaires, communiquez avec la [Direction de l'amélioration des services à la clientèle et de la gestion des plaintes](#) du Ministère au numéro sans frais suivant : 1 855 336-8568.

Dans la section de l'article visé :

L : renvoie aux articles de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*

R : renvoie au *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*

Coordonnées

Nom de l'installation auto-inspectée :

Nom de la personne ayant effectué l'auto-inspection :

Date de l'auto-inspection (année-mois-jour) :

L'accès à l'installation

Vous devez assurer un accès sécuritaire et contrôlé aux locaux de votre installation en tout temps. Vous devez donc veiller à ce que tous les accès à votre installation soient équipés d'un mécanisme d'accès, en bon état de fonctionnement, qui verrouille la porte de l'extérieur pour empêcher qu'on puisse y entrer librement durant les heures de prestation des services de garde. Ce mécanisme doit contrôler toutes les portes donnant accès aux locaux et à l'espace extérieur de jeu (cour). Prenez note qu'il y a plusieurs façons de contrôler l'accès; le mécanisme de verrouillage en est un exemple. Une personne peut également contrôler l'accès par sa présence.

Concernant la cour extérieure, la clôture et la barrière contrôlent son accès. La barrière doit demeurer fermée en tout temps sans nécessairement être verrouillée, et ce, pour permettre l'évacuation des lieux, au besoin.

Élément à vérifier	Article visé	Conformité		Mesure à prendre pour corriger la situation
		Conforme	Non conforme	
L'installation est dotée d'un mécanisme permettant d'en contrôler l'accès en tout temps durant les heures de prestation des services de garde.	R30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le mécanisme de contrôle d'accès est en bon état.	R38.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Tous les accès à l'installation sont contrôlés en tout temps durant les heures de prestation des services de garde.	R114.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les parents qui le demandent ont accès aux locaux en tout temps lorsque leurs enfants s'y trouvent.	R98	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Aucune boisson alcoolique n'est consommée dans les locaux durant les heures de prestation des services de garde.	R99	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le permis est affiché dans un lieu accessible à tous et visible en tout temps .	L22	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ne pas recevoir :				
• plus d'enfants que le nombre indiqué au permis	L13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• des enfants pour des périodes excédant 48 heures consécutives		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• des enfants d'autres classes d'âge que celles indiquées au permis		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• plus d'enfants pour chaque classe ou pour plusieurs classes regroupées / nombre indiqué au permis		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	